



SOGESSOR

JEAN-PIERRE DUBOIS

Maîtrise en sciences économiques

JEAN-CHRISTOPHE GARRIGOUX

Maîtrise en droit privé des affaires

I.S.C.

Experts-Comptables

Commissaires aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE « C3L VASSEUR »**

Prévu par l'article L 223-9 al 1 du code de commerce

SIEGE SOCIAL

5, IMPASSE FRANÇOIS JACOB
60610 LA CROIX SAINT OUEN

TEL. : 03 44 20 26 28
contact@sogessor.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - REGION HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-DE-FRANCE

SAS AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - R.C.S. COMPIEGNE B 400 596 284 - SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z - TVA FR 89 400 596 284



SOGESSOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE « C3L VASSEUR »

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par la décision de l'associé unique en date du 10 septembre 2024, concernant les apports faits par Monsieur Laurent VASSEUR, de la pleine propriété des 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée « Laurent VASSEUR », société au capital de 10.000 € dont le siège social se situe à EPEHY (80740) - 16 route de Riez et qui a pour seul associé Monsieur Laurent VASSEUR.

Cet apport a été arrêté dans le cadre de la convention d'apport de titres établie par l'apporteur et le représentant de la société bénéficiaire. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre pour la société bénéficiaire des apports.

L'exécution de notre mission comporte :

- Une présentation de l'opération et la description des apports,
- L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

A – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

L'apport de Monsieur Laurent VASSEUR concerne 100 parts sociales de la SARL « Laurent VASSEUR », immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens, sous le numéro 793 668 708, société immatriculée le 18 juin 2013.

La SARL « Laurent VASSEUR » a pour objet principal :

- Tous transports sanitaires de personnes par ambulance, VSL ou autres transports de corps et tous transports entrant dans le cadre de la profession d'ambulancier.

La présente opération effectuée par Monsieur Laurent VASSEUR unique représentant légal de la SARL « Laurent VASSEUR » est dispensé d'un quelconque agrément, ce dernier ayant tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur Laurent VASSEUR est devenu propriétaire des 100 parts sociales de la SARL « Laurent VASSEUR » pour les avoir acquises en rémunération de son apport en numéraire effectué lors de la constitution de la société le 31 mai 2013.

La valeur des apports est estimée à 814.000 €, en rémunération de ces apports Monsieur Laurent VASSEUR recevra 81.400 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 10 euros entièrement libérées, qui seront émises au pair à titre d'augmentation du capital de la SAS « C3L VASSEUR ».

B – DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

B1- Caractéristique de la SARL « Laurent VASSEUR »

L'appréciation de la valeur de la SARL « Laurent VASSEUR » peut être rapprochée des caractéristiques de l'exercice clos au 31 août 2023 (12 mois d'activité).

.../...

.../



SOGESSOR

Les données issues du compte de résultat du 31/08/2023 sont les suivantes :

Un chiffre d'affaires de358.598 €
Un résultat d'exploitation de - 23.486 €
Un résultat net comptable de - 23.639 €

Au bilan, les capitaux propres au 31/08/2023 s'élèvent à 824.957 € se décomposant en un capital de 10.000 €, 1.000 € de réserve légale, 837.596 € de report à nouveau créateur et du résultat de l'exercice pour - 23.639 €.

Il est retenu une valorisation de 814.000 € pour les 100 parts sociales composant le capital de la SARL « Laurent VASSEUR » (8.140 € x 100 parts sociales).

En rapprochant cette valorisation au montant des capitaux propres au 31/08/2023, on constate que cette valorisation est très proche de ces derniers, sachant que l'actif de la SARL « Laurent VASSEUR » comprend un fonds commercial pour 183.300 € et des disponibilités pour 600.394 €.

B2- Évolution de la rentabilité de la société « Laurent VASSEUR »

La situation comptable établie au 30/06/2024 (pour 10 mois d'activité), fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- Au niveau du compte de résultat :

Un chiffre d'affaires de372.488 € (supérieur au chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 août 2023 sur 12 mois),
Un résultat d'exploitation de - 7.928 €,
Un résultat net comptable de - 7.928 €.

Ainsi les capitaux propres au 30/06/2024 s'élèvent à 811.142 €, compte tenu d'une distribution de dividendes de 5.887 €, avec une trésorerie de 634.956 €, montant très proche de la valorisation à 814.000 €.

La SARL « Laurent VASSEUR » continue de progresser en terme d'activité.

B3- L'apport de Monsieur Laurent VASSEUR correspond à 100 parts sociales de la SARL « Laurent VASSEUR » pour 814.000 € (8.140 € x 100 parts sociales).

B4- L'appréciation de la valeur des parts sociales de la SARL « Laurent VASSEUR » n'a pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur retenue.

C- Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport de Monsieur Laurent VASSEUR s'élevant à 814.000 € pour 100 parts sociales de la SARL « Laurent VASSEUR » ne sont pas surévaluées et en conséquence que l'actif apporté est au moins égal au montant du capital proposé de la SAS « C3L VASSEUR ».

Fait à LA CROIX SAINT OUEN, le 6 Novembre 2024

SOGESSOR,
Commissaire aux Comptes,

Jean-Pierre DUBOIS
Commissaire aux Comptes Associé